CASSOUS
GROUPE

GUIDE DES PRATIQUES

DÉCEMBRE 2021

SOMMAIRE

Notre engagement P. 1

Présentation du Groupe Cassous P. 2

Nos pratiques en matière de santé et sécurité P. 4

Nos pratiques en matière de communication P. 5

Nos pratiques en matière de qualité et sureté P. 7

Nos pratiques en matière sociale P. 8

Nos pratiques en matière environnementale P. 9

Nos pratiques en matière achats responsables et durables P. 10

Nos chartes P. 12

Nouveauté 2021 sur la charte de valorisation des déchets P. 13

NOTRE ENGAGEMENT

La renommée et la qualité de notre savoir-faire est le fruit du travail de nos femmes et de nos hommes qui constituent la première valeur de notre Groupe.
C'est pourquoi nous souhaitons offrir à nos collaborateurs un cadre de travail leur permettant de conduire au mieux leurs activités, dans le respect de nos valeurs fondatrices : **le respect, la confiance et le sens du service.**

L'évolution permanente du cadre réglementaire nous conduit à améliorer nos comportements afin de garantir la qualité de nos relations commerciales et se conformer aux lois et règlements.
Ainsi, le Groupe Cassous et ses filiales, en qualité d'entreprises responsables s'engagent au respect de toutes les lois en vigueur en matière de droit social, pénal, fiscal, de la concurrence, commercial et environnemental en France.

Parce que la **culture d'intégrité est une valeur propre à chaque collaborateur du Groupe** et parce que nous sommes conscients que ce Guide ne peut envisager toutes les situations pouvant survenir, il appartient à chacun d'entre nous de faire **preuve de bons sens et d'être responsable de ses actes au quotidien.**

Nous demandons aux collaborateurs exerçant des responsabilités d'encadrement dans le Groupe Cassous de faire connaître et appliquer nos pratiques par tous les collaborateurs placés sous leur autorité.
Ce guide doit être également appliqué par tous les partenaires du Groupe Cassous, qu'ils s'agissent de nos fournisseurs, sous traitants, co-traitants ou associés… ou de tout tiers agissant pour notre compte.

Véritable outil de travail ce guide des pratiques doit guider chacun d'entre nous dans l'activité quotidienne professionnelle.

Notre réussite repose avant tout sur l'implication et le devoir de chaque collaborateur de veiller à préserver l'image et la réputation du Groupe auprès de ses partenaires.

PRÉSENTATION DU GROUPE CASSOUS

Notre appartenance

Implanté en Aquitaine, plus particulièrement en Gironde, le Groupe CASSOUS, est un groupe familial et indépendant composé de 40 sociétés commerciales dans les métiers du BTP, de l'immobilier, de l'environnement.

40	***275***	***1300***
Sociétés Commerciales	**M€ CA 2021**	**Collaborateurs**

Une solidité financière reconnue

Le Groupe réalise un **chiffre d'affaires de 275 millions d'euros (2021)**. Il dispose de la cotation de la Banque de France B3++ qui juge excellente la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers.

Une dynamique de progrès

Géré selon une logique de pérennité à long terme, il est en progression régulière et constante.

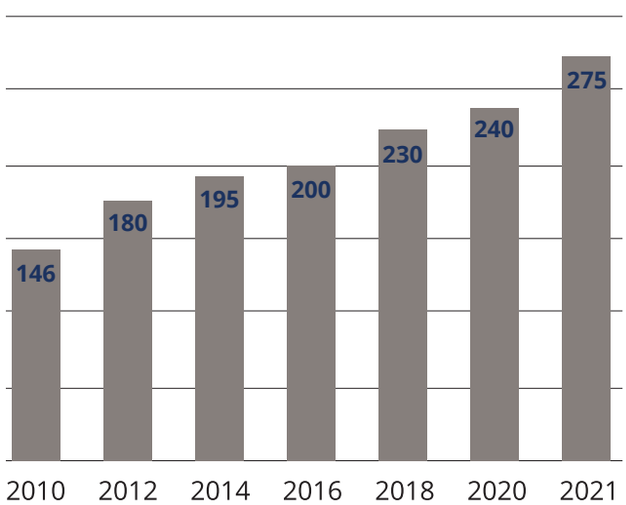

Le Groupe Cassous s'est forgé un état d'esprit de challenger

Depuis plus de 50 ans, les sociétés du Groupe créent des solutions innovantes au bénéfice des acteurs locaux et régionaux.

Il est aujourd'hui considéré comme un bâtisseur de référence en Nouvelle-Aquitaine.

Construire ensemble, associer nos compétences : la synergie

Multi activités, sa synergie permet de proposer aux clients une offre globale en matière de construction.

- Plateforme d'experts
- Compétences multi métiers
- Autonomie totale en matière de potentiel industriel

LES GRANDS MÉTIERS

Toujours au plus près des besoins des clients, les entreprises du Groupe Cassous peuvent être consultées pour répondre à de nombreuses problématiques avec des solutions techniques innovantes :

GÉRER LES RESSOURCES EN EAU

Les entreprises du Groupe Cassous vous proposent leurs expertises pour gérer la ressource d'eau, un élément naturel essentiel. Ainsi, elles mettent en œuvre des travaux et des services afin de **la capter, la transporter, la stocker, la distribuer, la dompter et surtout la préserver.**

SE DÉPLACER

Améliorer la mobilité dans les villes et ses alentours, avec des solutions, des techniques pour minimiser l'empreinte carbone comprenant des traitements in situ ou des matériaux et procédés économes en matières naturelles pour créer des voies de circulation : **route, voies ferrées, pistes, parking et les sécuriser ou alors entretenir, réparer et embellir.**

CONSTRUIRE

Aménageur de cadres de vie, les sociétés du Groupe Cassous proposent leurs savoir-faire pour construire durable. Ainsi elles sont en capacité d'**implanter et aménager, bâtir, entretenir, rénover, réparer et adapter le bâti.**

PRÉSERVER LA SANTÉ

Les filiales du Groupe Cassous proposent des services et travaux liés à la sécurité et à l'hygiène. Ainsi, elles réalisent toutes une gamme de services et travaux afin de **désinfecter, nettoyer, assainir, diagnostiquer, contrôler, réparer, désamianter, déplomber, décontaminer les sites et gérer les déchets.**

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Engagées dans le développement durable depuis de nombreuses années, les sociétés du Groupe Cassous sont spécialisées dans les activités tri, collecte et valorisation de déchets inertes et non dangereux. Ainsi elles proposent des services et travaux pour : **trier, recycler, valoriser, transformer, déconstruire et dépolluer.**

Pour en savoir plus : www.groupe-cassous.com

NOS PRATIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nos engagements

• La sécurité et la santé de nos collaborateurs est la première valeur du Groupe Cassous.

• Nous nous inscrivons dans un processus constant d'amélioration continue pour la santé et la sécurité de nos collaborateurs en optimisant notre efficacité opérationnelle, en supprimant ou maîtrisant les tâches à risques et en diminuant la pénibilité.

Nos actions

• Nous respectons les règlements et lois en matière de sécurité et de santé.
• Nous appliquons des systèmes de management en respect avec les exigences des référentiels applicables.
• Nous accueillons et accompagnons nos collaborateurs vers l'efficacité en matière de sécurité.
• Nous formons et sensibilisons en continu nos collaborateurs aux risques inhérents à leurs métiers et aux chantiers.
• Nous valorisons les comportements positifs en matière de sécurité.
• Nous mesurons l'efficacité de nos mesures et actions et les partageons aux collaborateurs à travers l'intranet.
• Nous effectuons des audits sur chantier extérieurs, aléatoires et sans prévenance.
• Nous dotons tous les collaborateurs d'un outil validé par l'Oppbtp qui reprend les règles à appliquer sur chantier et ce par métier : le **PASS SÉCURITÉ.**
• Dans le parcours d'intégration, chaque nouveau collaborateur reçoit un accueil sécurité par un QSE et un tuteur.
• Nous avons créé un club des tuteurs qui permet de veiller dans chaque société à l'application de nos valeurs et engagements en terme de sécurité.

NOS PRATIQUES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Nos engagements

• Solliciter systématiquement le service communication et marketing qui est le porte parole du Groupe auprès des médias.
• Communiquer avec soin en utilisant à bon escient les ressources mises à notre disposition et les systèmes d'information et de communication internes et externes.
• Respecter les règles concernant les données classifiées «sensibles» ou portant la mention «diffusion restreinte, confidentiel».
• Respecter la propriété intellectuelle du Groupe Cassous, de nos partenaires ou de tiers.
• Protéger les données personnelles.

Nos actions

• Nous utilisons à des fins légales et professionnelles les outils mis à disposition (téléphone, ordinateur).
• Nous tolérons une utilisation personnelle des outils si elle est raisonnable, limitée, appropriée et éthique.
• Nous appliquons la charte informatique du Groupe Cassous qui, rappelle les règles et mesures concernant le système d'information du Groupe, elle est publiée dans l'intranet du Groupe, elle est transmise et acceptée par le collaborateur.
• Nous respectons les règles qui régissent les données sensibles qui font l'objet de réglementation (RGPD) qui concernent les salariés, l'entreprise, le lieu d'exploitation de ses données et les systèmes d'information.
• Nous ne divulguons pas des informations attenantes à nos brevets, marques, noms, programmes d'innovation et recherches.
• Nous ne divulguons pas d'informations confidentielles sauf accord écrit.
• Nous ne violons pas d'informations confidentielles.

La divulgation peut mettre en péril la société et peut générer de très lourdes sanctions même financières à l'encontre du collaborateur. Concernant la transmission d'informations confidentielles, le service informatique doit être sollicité, il est en capacité de les crypter et tout envoi nécessite un accord de confidentialité de la personne extérieure destinataire.

Si vous devez divulguer des informations de nature technique ou commerciale ou concernant le Groupe qu'ils s'agissent des activités, actionnaires et dirigeants, vous avez l'obligation d'obtenir l'accord du service Communication et Marketing du Groupe.

Toute communication, information, concernant le Groupe, les salariés, dirigeants et actionnaires dans le cadre hors professionnel, de simple citoyen, publique (presse, radio, etc.) ou sur les réseaux sociaux, doit se faire dans le strict respect de la protection des données personnelles des individus et ne doit pas causer de préjudice ou compromettre les intérêts du Groupe, des salariés, dirigeants et actionnaires.

• Nous respectons l'organisation des systèmes d'informations afin que les données ne soient ni altérées, ni attaquées, ni endommagées, ni communiquées à des tiers qui ne seraient pas autorisés à y avoir accès.

Il appartient à chacun de connaître les précautions d'usage si vous avez accès à ces données personnelles, ou à traiter des données personnelles, voire à les transférer sans autorisation.

Le Groupe Cassous a désigné un expert extérieur DPO qui est en liaison avec **le service informatique** pour répondre à vos questions et orienter vers les bons interlocuteurs.

NOS PRATIQUES EN MATIÈRE DE QUALITÉ

Nos engagements

• Conserver notre image de marque et notre notoriété par la qualité de nos prestations.
• S'améliorer pour accroître la satisfaction de nos clients.

Nos actions

• Nous prenons en compte les exigences des parties intéressées.
• Nous évaluons les risques et opportunités de nos activités.
• Nous mettons en œuvre des plans d'actions et des indicateurs de performance.
• Nous analysons et traitons les dysfonctionnements.
• Nous développons les compétences de nos collaborateurs en mettant en œuvre des cycles de formations qualifiantes.
• Nous innovons dans nos métiers.
• Nous tenons compte des retours d'expériences.
• Nous nous inscrivons dans une démarche d'efficacité et d'amélioration continue.

NOS PRATIQUES EN MATIÈRE DE SÛRETÉ

Nos engagements

• Confirmer que le devoir de protéger la vie de nos collaborateurs est la valeur principale du Groupe Cassous.
• Entretenir avec nos collaborateurs une relation d'honnêteté et de confiance qui inclut une responsabilité partagée face aux risques.

Nos actions

• Nous priorisons la protection de nos collaborateurs.
• Nous assurons la surveillance et la protection de nos infrastructures et des biens (matériel, immatériel et informationnel) de l'entreprise.
• Nous renforçons l'esprit de responsabilité de chacun pour son propre intérêt comme pour l'intérêt de la collectivité.
• Nous contrôlons la bonne application des mesures réglementaires.
• Nous avons mis en place dans chaque filiale une cellule de crise qui peut être activée dans des situations de crises graves.
• Elle est composée de l'équipe dirigeante et reliée à la cellule de crise de la Holding qui aide l'entreprise en s'appuyant sur des experts confirmés pour couvrir tous les aspects de la crise.

NOS PRATIQUES EN MATIÈRE SOCIALE

Nos engagements

• La sécurité, un engagement au quotidien pour nos collaborateurs.
• Donner à tous les collaborateurs le droit de réussir dans leurs projets professionnels, les faire grandir grâce au mérite, être à l'écoute de leurs difficultés et leur apporter du soutien.
• Agir en local pour attirer de nouveaux talents à nous rejoindre.

Nos actions

• Nous respectons l'ensemble des textes français relatifs aux conditions de travail et les règles au droit du travail.
• Nous ne pratiquons aucune discrimination.
• Nous rémunérons nos collaborateurs équitablement, sans différence de traitement et respectons les minima sociaux légaux ou conventionnels.
• Nous n'avons pas recours au travail clandestin ou dissimulé.
• Nous traitons nos collaborateurs avec respect et dignité.
• Nous favorisons la mobilité tant géographique que sectorielle et la cooptation.
• Nous favorisons le dialogue social.
• Nous maintenons un environnement de travail qui assure sécurité et santé au travail.
• Nous renforçons écoute, lien social et soutien des collaborateurs en fragilité.
• Nous encourageons nos partenaires à appliquer dans leurs propres entreprises les principes et engagements qui nous animent.
• Nous favorisons les échanges entre filiales du Groupe pour partager les bonnes pratiques. Un club des tuteurs a été créé il diffuse les savoir faire et le savoir être, les valeurs et propose des pistes d'amélioration.
• Le groupe a créé en 2008, une fondation d'entreprise qui agit sur le territoire régional autour de plusieurs axes dont l'insertion de personnes en difficultés vers l'emploi.

Référentiels : chartes cooptation – mobilité – tuteurs

NOS PRATIQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Nos engagements

• Limiter les impacts environnementaux de nos activités et installations afin de réduire de manière durable et continue notre empreinte carbone et les émissions de gaz à effet de serre.
• Privilégier l'économie circulaire, locale et la sobriété dans les consommations en matières premières, matériaux et énergie.
• Éviter accidents et pollution.
• S'associer à la maîtrise des risques sur l'environnement sur les sites de nos clients.
• Favoriser l'utilisation des matériaux bio-sourcés, recyclés et décarbonés.
• Protéger la qualité de l'air et de l'eau.

Nos actions

• Nous respectons règlements et lois dans les domaines environnementaux.
• Nous effectuons des tris sélectifs sur nos installations et dans nos bureaux.
• Nous privilégions les filières de recyclage et de valorisation, dont nous assurons la conformité.
• Nous transportons et stockons les matières dangereuses dans de bonnes conditions.
• Nous réalisons le suivi de nos consommations énergétiques et sensibilisons nos collaborateurs à une consommation d'énergie raisonnée.
• Nous assurons le renouvellement de notre parc matériel et son entretien, privilégions les investissements par l'achat de véhicules en bi-carburation biosourcée.
• Nous sensibilisons nos collaborateurs aux gestes éco responsables.
• Nous mettons en œuvre des systèmes management avec des plans d'actions et des indicateurs de performance.
• Nous intégrons des audits extérieurs pour engager des actions d'amélioration.
• Nous proposons des méthodes alternatives (végétalisation toiture, compost bio, énergie biomasse, géothermie…).
• Nous digitalisons nos métiers pour accompagner nos clients dans un objectif d'amélioration de la gestion et du recyclage de leurs déchets (logiciel éco comparateur…).
• Nous effectuons des expérimentations en carburant diesel bio et hydrogène.
• Nous sommes membre de l'ARBA – Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine.
• Nous adhérons à la charte d'engagement volontaire éco chantier.

Référentiels : chartes Éco-chantiers – Chantiers propres – Recyclage Déchets

NOS PRATIQUES EN MATIÈRE D'ACHATS RESPONSABLES ET DURABLES

Nos engagements

Le Groupe Cassous partage ses valeurs avec ses partenaires, prestataires et fournisseurs et les engage à respecter :

- La sécurité et la sureté de leurs collaborateurs
- La qualité et l'exigence de leurs prestations et des délais associés
- Le respect des règlements et lois
- La protection de l'environnement

Ainsi, nous les invitons aux exigences suivantes :

- S'engager à accomplir les prestations conformément aux règles de l'art de leur profession et notamment à apporter leur savoir-faire, leur expérience, leur expertise et leur rôle de conseil dans les choix techniques et commerciaux.
- Être seul responsable des moyens et méthodes mis en œuvre dans le cadre du contrat.
- S'engager à faire respecter par leur personnel et par leurs éventuels sous-traitants les règles d'hygiène et de sécurité et les dispositions du règlement intérieur en vigueur dans les locaux et sur les chantiers du Client.
- S'interdire de recourir au travail dissimulé et plus généralement s'engager à respecter l'ensemble des obligations définies dans le code du travail. Il s'engage à rapporter la preuve qu'il s'est acquitté de ses obligations de déclarations auprès des autorités administratives, sociales et fiscales et à fournir au Client, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la demande, les pièces justificatives que celui-ci lui aura demandées.
- S'engager à répondre à l'injonction de régularisation qui lui serait faite en application des dispositions du code de travail, sachant que, à défaut de régularisation, le Client se réserve le droit de résilier le contrat, sans indemnités, aux frais et risques du prestataire.

À respecter dans le pays où il opère les dispositions en vigueur en matière de :

• **Droit du travail** et au minimum, au cas où celui-ci n'existerait pas, les dispositions de la déclaration de l'organisation internationale du travail. À ce titre, il s'engage également à ne recourir à aucune main d'œuvre infantile (âgée de moins de 15 ans) ou forcée.

• **Droit de l'environnement :** à ne pas contracter avec des sous-traitants, personnes physiques ou morales qui, à sa connaissance, ne respectent pas les dispositions du droit à l'environnement.

Et partager ces engagements en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale :

• Promouvoir le dialogue social et renforcer les compétences de leurs collaborateurs.
• Sécuriser les installations et les données sensibles face aux risques de malveillance.
• Avoir une politique de certifications adaptées.
• Mettre en œuvre des actions pour diminuer l'impact de leurs activités sur l'environnement.
• Communiquer en toute transparence.
• Éviter les situations de dépendance économique qui pourraient mettre en péril le Groupe Cassous ou l'un de ses partenaires, prestataires, fournisseurs et sous traitants.

NOS CHARTES

Au fil du temps, le Groupe s'est doté de chartes, fruits d'échanges et d'expériences, qui sont appliquées dans les filiales du Groupe.

- CHARTE DE COOPTATION ET DE MOBILITÉ
- CHARTE DES TUTEURS
- CHARTE ÉCO-CHANTIER
- CHARTE DE CHANTIERS PROPRES
- CHARTE POUR LE RECYCLAGE DES DÉCHETS FILIÈRES INTERNES 2021
- CHARTES COMMUNICATION
- CHARTE INFORMATIQUE

Elles reprennent nos engagements et les actions concrètes mises en œuvre.
Elles sont appelées à s'enrichir.

Toutes les chartes sont accessibles et téléchargeables sur l'intranet.

NOUVEAUTÉ 2021 - CHARTE POUR LE RECYCLAGE DES DÉCHETS

Cette année, de nouvelles entités sont venues renforcer l'offre en matière de valorisation des déchets.

Filières de traitement locales mobilisables

Recyclage et valorisation

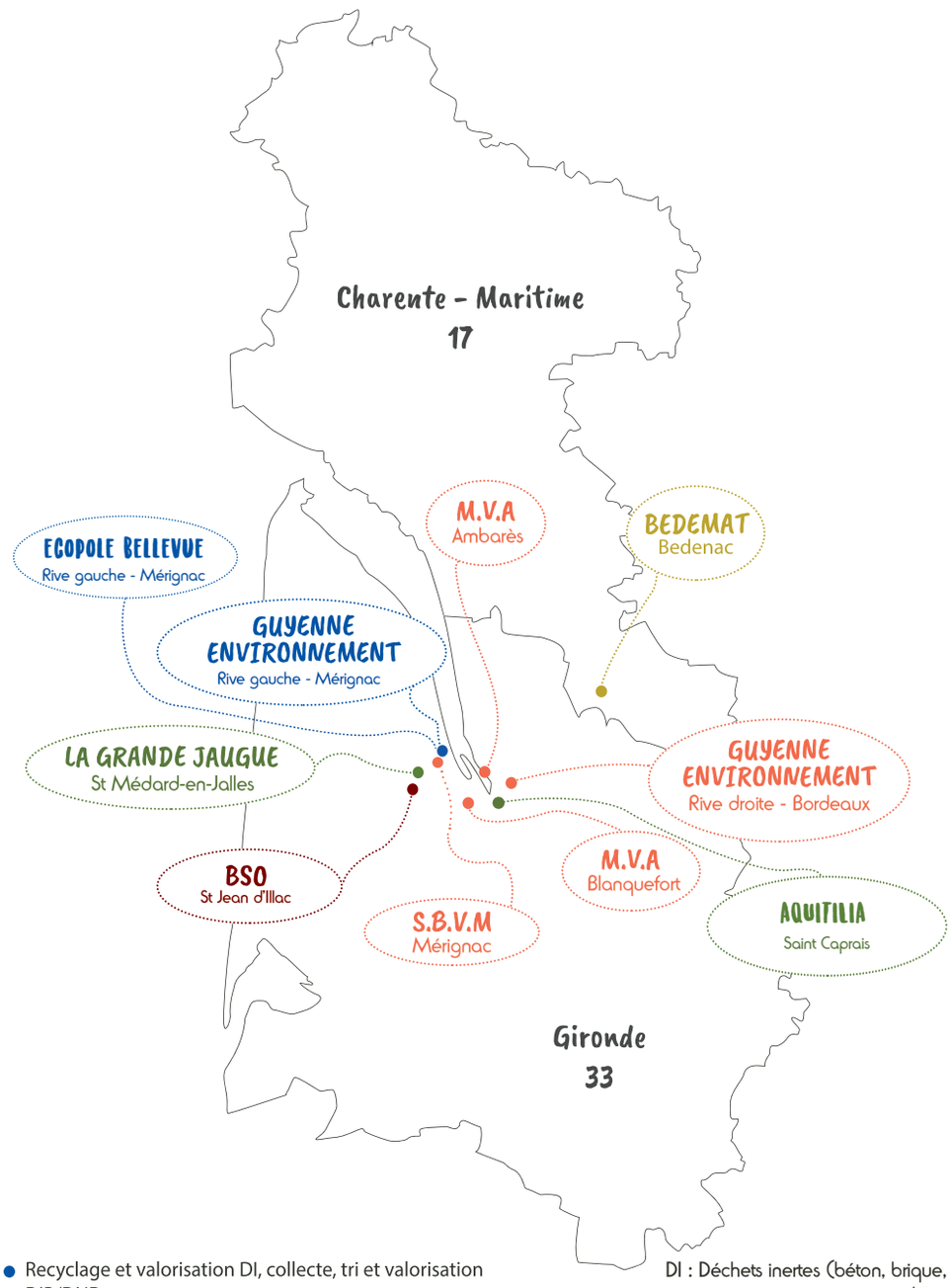

- Recyclage et valorisation DI, collecte, tri et valorisation DIB/DND
- Recyclage et valorisation déchets verts
- Stockage, tri, traitement des terres polluées et valorisation
- Recyclage et valorisation MIDND (mâchefer)
- Recyclage et valorisation de déchets inertes

DI : Déchets inertes (béton, brique, tuile, céramique, amiante, ciment liée, carrelage, verre)
DND (ex DIB) : Déchets non dangereux (bois, plastiques, métaux, plâtres, cartons ...)
MIDND : Mâchefers incinération de déchets non dangereux